

Programme de formation à la catégorie AAC du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Raison sociale: SAS EUGENE FORMATION

Adresse : 8 PLACE Marché aux pots 67600 SELESTAT

Adresse électronique : autoecole@eugeneformation.com

Téléphone : 03/90/57/59/48 ou 03/88/92/06/89

Siret : 34036524600016

Agrément préfectoral E 1406700130

Code NAF : 8553 Z

Co Gérant : BERGER Jérôme et Lienhart Pascale

Responsable des relations avec les élèves : Lienhart Pascale

4) Les pré-requis

- avoir minimum 15 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

SAS AUTO ECOLE EUGENE

Siret : 34036524600016

Agrément : E1406700130

APE : 8553Z

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Référentiel à la mobilité citoyenne (REMC)	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

Un rendez-vous préalable de 2 heures pour accéder à la phase conduite accompagnée. Deux rendez-vous pédagogiques composé d' 1 heure de pratique et deux heures de théorie. Une journée de 7 heures pratique et théorique sur le risque routier.

Dispositifs de suivi

Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.

Validation des acquis

Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant.

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Formateur

Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

8) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;

- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et sur les premiers secours.
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

Permis B en Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

Alternance de la formation théorique (code de la route) et pratique (4 premières leçons hors circulation) pour une acquisition efficace des compétences du REMC

Evaluation de départ

Enregistrement du dossier sur ANTS
Délivrance NEPH

Inscription à L'Agence CityZen (à partir de 15 ans)
Constitution du dossier

Cours de code collectifs dispensés par un enseignant diplômé

Module Piste 4 heures hors circulation sur piste

Séries de code corrigées dispensés par un enseignant diplômé

Stage code* dispensé par un enseignant diplômé

Plateforme Web Code Accessible sur smartphone, tablette, PC

1^{ères} heures de conduite sur voies ouvertes à la circulation (4 h + 16h soit 20 h minimum)

Heures de conduite sur voies ouvertes à la circulation

- THÉMATIQUES TRAITÉES EN COURS DE CODE :**
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
 - L'influence de la fatigue sur la conduite
 - La signalisation verticale et horizontale
 - Les usagers vulnérables
 - Les lois physiques
 - Le permis probatoire et permis à point
- (risques, influences des pairs et pressions sociales)

ETG

Inscription par nos soins ou auprès de l'opérateur agréé de son choix

Ajournement

Réussite

Reprise Formation théorique

Poursuite Formation Pratique

Validation compétences REMC + Attestation de Fin de Formation Initiale

Oui

Non

RDV préalable avec accompagnateur(s) 2 h

Départ en Conduite Accompagnée

Poursuite Formation Pratique Heures complémentaires* et/ou Poursuite Conduite Accompagnée

1^{er} RDV Pédagogique* (entre 4 et 6 mois et 1000 km mini)
2h Théorie en salle
1h Pratique en circulation

2^{ème} RDV Pédagogique* (3000 km mini)
2h Théorie en salle
1h Pratique en circulation
1 journée sur le risque routier (7 h)

Compétence requise à l'examen (Examen blanc)

Non

Oui

Examen pratique (à partir de 17 ans ½)

Ajournement

Réussite

Demande de titre via ANTS*

Formation Post Permis



* pour toutes questions complémentaires – renseignement en agence